



Succès de l'augmentation de capital

Mende, le 14 mai 2012 – La société Cogra est heureuse d'annoncer le succès de son augmentation de capital de 1,895 M€ réalisée auprès d'investisseurs institutionnels et d'actionnaires particuliers.

Bernard Chapon, Président Directeur général et fondateur de Cogra commente : « Je me réjouis que l'augmentation de capital ait été réalisée malgré des conditions de marchés très difficiles. La confiance accordée par les investisseurs et les actionnaires individuels au projet de Cogra témoigne de l'intérêt croissant pour l'énergie bois. Cogra va ainsi bénéficier de ressources financières additionnelles pour accélérer son plan de développement commercial et sa croissance en France et à l'étranger et faciliter la mise en œuvre de la construction de sa nouvelle usine de production de granulés bois à Séverac-le-Château. »

Le nombre de titres demandés s'établit à 379 049, pour un montant brut de 1 895 245 €, et se répartit ainsi :

- les demandes de souscription à titre irréductible présentées par les actionnaires et les cessionnaires des droits préférentiels de souscription portent au total sur 174 150 Actions Nouvelles,
- les demandes de souscription à titre réductible présentées par les actionnaires et les cessionnaires des droits préférentiels de souscription portent au total sur 19 729 Actions Nouvelles, et
- les demandes de souscription à titre libre présentées portent au total sur 185 170 Actions Nouvelles,

Le règlement-livraison des actions interviendra le mercredi 16 mai 2012. Les actions nouvelles seront cotées à partir du 17 mai 2012 sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris sous le code ISIN FR0011071570 et le mnémonique ALCOG.

A la suite de l'admission des actions nouvelles, le flottant sera de l'ordre de 38%.

Rappel fiscal

Afin de permettre aux souscripteurs personnes physiques de bénéficier, le cas échéant, du dispositif de réduction d'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), au titre de la souscription d'actions nouvelles, la Société s'engage à satisfaire aux conditions respectivement prévues aux paragraphes a à g du 1 de l'article 885-0 V bis du Code de commerce dans les limites fixées par les textes législatifs et réglementaires.

Pour bénéficier de leur attestation fiscale, les souscripteurs doivent faire une demande de relevé d'opérations, justifiant leur investissement, auprès de leur gestionnaire de compte titres et la transmettre par courrier à Cogra (Zone de Gardès – 48000 MENDE) qui renverra un état individuel à joindre à la déclaration d'impôt sur la fortune.

Les demandes d'état individuel seront traitées par ordre d'arrivée, selon la règle du « premier arrivé, premier servi ». COGRA se réserve le droit de clôturer l'opération par anticipation si le plafond est atteint soit, compte tenu des demandes déjà effectuées au cours des 12 derniers mois, un plafond d'environ 1,7 millions d'euros au moment du lancement de l'opération.

A propos de Cogra, pionnier de l'énergie bois

www.cogra.fr

Producteur de granulés de bois depuis 30 ans, Cogra s'est imposé en France comme un des acteurs majeurs du secteur grâce à une approche qualitative et durable de son métier.

Avec deux usines d'une capacité totale de production de 65 000 tonnes, Cogra a produit 55 000 tonnes en 2011 de granulés de première qualité qui ont été commercialisées en direct en France et à l'étranger ou via son réseau de 400 revendeurs. L'activité de production de granulés bois, couplée à une activité de conseil et distribution de poêles et chaudières forme un ensemble cohérent et différenciant qui permet d'apporter une réponse globale aux consommateurs soucieux de leurs économies d'énergie et de la protection de l'environnement.

Contacts

COGRA
Zone de Gardès
48000 MENDE
T : 04 66 65 34 63

LISTING SPONSOR
EUROLAND CORPORATE
Julia Bridger
T : 01 44 70 20 84

COMMUNICATION FINANCIERE
CALYPTUS
Marie Ein
T : 01 53 65 68 68

Retrouver toute l'information sur www.cogra.fr